

Compte-rendu de l'audience avec le nouvel IA-DASEN, M. Crépin Mercredi 25 novembre 2015

Présents : M Crépin IA-DASEN60, M Fontaine IENA60, Mme Decolasse-Tomczak secrétaire générale

Représentants du SNUipp/FSU : Pierre Ripart, Denis Thomas, Sophie Abraham, Serge Guyot, Catherine Méry, Sylvie Carrez

Les remarques et questions du SNUipp-FSU Les réponses de l'administration

Préambule :

L'IA-DASEN nous fait part de son attachement aux relations avec les DP : explications, relations franches, confiance a priori, transparence, mise en application des décisions prises, même si les positions peuvent être divergentes, poursuite du même objectif : réussite des élèves et bien être des personnels.

Le SNUipp/FSU demande **des précisions sur les consignes données aux personnels des écoles suite aux attentats du 13 novembre**. En effet, le plan impose aux personnels, via les directeurs et directrices d'école, « un contrôle visuel des sacs » et un « contrôle systématique de l'identité des personnes étrangères à l'école ». **Ces préconisations placent les collègues en charge de la direction et du fonctionnement de l'école en difficulté car coincés entre les directives ministérielles et le principe de réalité**. Le SNUipp/FSU qu'un-e directeur-trice d'école est avant tout un enseignant responsable d'une classe ; ce n'est ni un concierge ni un gendarme, qui doit garder une relation de confiance avec les usagers de l'école. Ces consignes soulèvent quelques interrogations :

- Est-ce le rôle des directeurs, des enseignants de procéder à ce contrôle ?
- Qui est responsable pénalement si des actes sont commis dans une école ?
- Que se passe-t-il si un incident se produit dans sa classe quand le (la) directeur (trice) ou un(e) enseignant(e) est à l'accueil ?
- L'accueil à la porte de l'école peut-il se faire par un adulte qui n'est pas enseignant ?
- Faut-il fermer toutes les portes de sortie des écoles même si le portail est déjà fermé ?
- Quelle poursuite de ces consignes jusqu'à la fin de l'état d'urgence ?

Pour nous, ce plan marque une fois de plus une fracture entre les instances décisionnelles et la réalité du terrain ; il ne fait qu'accroître une pression déjà bien trop lourde portée sur les directions d'école et les équipes enseignants qui en l'état ne pourront en appliquer le contenu et se sentiront, bien souvent coupables de ne pas pouvoir le faire.

L'IA indique que la situation est difficile partout, pas uniquement dans les écoles. Vigipirate est renforcé, chaque citoyen doit prendre ses responsabilités. Ces consignes prennent des précautions pour mettre les élèves et les enseignants en sécurité.

Le(a) directeur-trice n'est pas responsable de qui entre dans l'école mais une vigilance est nécessaire pour éviter que des individus mal intentionnés n'entrent dans l'école. Nous faisons un effort nécessaire

pour rassurer les parents, les élèves. Pas de pression sur les directeurs. Nulle personne étrangère ne peut pénétrer dans l'école sans contrôle du directeur.

Les sorties scolaires ne sont pas interdites en dehors de Paris et Ile de France. Nous sommes en attente de décision des recteurs de Créteil, Paris, Versailles pour informer les écoles. Les IEN seront informés pour que si consigne, des dispositions soient prises.

Manifestation dans les écoles : pas d'interdiction formelle. Il faut juste s'assurer de qui entre dans les écoles. Si la vérification n'est pas possible, il faut reporter les actions.

Manifestations à l'extérieur de l'école (salle communale), pas d'interdiction mais il faut préciser qui est l'organisateur (commune, école...). Le Préfet a réuni tous les maires de l'Oise. Il n'interdit aucune manifestation, c'est de la responsabilité des Maires.

L'état d'urgence et Vigipirate ne sont pas liés. Vigipirate est renforcé (Vigipirate attentats uniquement à Paris, Versailles et Créteil) dans l'académie.

Le SNUipp/FSU précise que si des mesures de sécurité sont indispensables il faut faire attention aux dérives sécuritaires qui peuvent être anxiogènes (fermer toutes les portes).

Pour l'IA, il s'agit d'agir « en bon père de famille » (notion juridique). Les consignes ont leurs limites. Personne ne peut prévenir tout risque. Les directeurs ne sauraient être tenus pour responsables.

Pour l'IEN-A, le bon sens doit être contextualisé (ex : on ne peut pas fermer la porte de l'école si c'est la même porte que celle de la mairie). L'excès de sécurité engendre l'insécurité. Plus on crée de sécurité, plus on génère de l'inquiétude. Il faut rassurer. Il faut faire un travail sur les représentations des craintes et des risques.

Le SNUipp/FSU demande si l'accueil peut être réalisé par un autre adulte que le(a) directeur(trice).

L'IA répond par l'affirmative. En maternelle, ça peut être une ATSEM ou même un parent d'élève si besoin.

1- LES CONSIGNES DÉPARTEMENTALES ET NATIONALES DU SNUipp/FSU :

- M@gistère, FOAD, animations pédagogiques :

Le SNUipp/FSU rappelle que, comme bon nombre de nos collègues, il ne se satisfait pas de ce nouveau mode de formation qui ne peut être la réponse à la carence de formation continue. M@gistère répond davantage à des contraintes budgétaires qu'à une vraie réflexion sur la formation des enseignants.

Sur les 18h d'animations pédagogiques (dont 9h consacrées à la FOAD), m@gistère ne peut être qu'un outil au service des enseignants qui ne doit être ni imposé, ni contrôlé.

Le SNUipp-FSU rappelle qu'il s'oppose à la généralisation de m@gistère et soutient les collègues qui refusent de s'engager dans ce dispositif.

Des collègues ont déjà écrit à leur IEN en leur indiquant qu'ils ne suivraient pas m@gistère et qu'ils se réuniraient au sein de leur école ou suivraient d'autres animations pédagogiques, en présentielle. Le SNUipp/FSU soutient leur démarche.

Concernant les animations pédagogiques, beaucoup de nos collègues apprennent très tardivement le calendrier de ces dernières. Le SNUipp/FSU rappelle que ce calendrier est censé être discuté entre les différentes parties.

Le SNUipp-FSU demande à ce que dans chaque circonscription, le calendrier des animations pédagogiques soit proposé aux équipes en tout début d'année scolaire.

- Obligations Réglementaires de Service et 108h :

Le SNUipp/FSU fait le constat que le cadre des 108h explose pour un certain nombre de nos collègues, notamment les directeurs-trices très tôt dans l'année qu'il s'agisse des APC, des relations avec les parents, du travail en équipe, de la mise en œuvre du dispositif « plus de maîtres que de classes ».

Le SNUipp demande à l'IA ce qui est prévu pour les collègues qui auraient dépassé ces 108h avant la fin de l'année scolaire ?

Actuellement, des discussions nationales se tiennent sur la circulaire 108h, afin de la transformer en décret. Les évolutions proposées par le ministère ne sont pas satisfaisantes et ne répondent pas à la problématique du temps de travail.

La charge de travail des enseignants ne cesse de s'alourdir (nouveaux conseils école/collège par exemple). Selon une dernière étude du MEN (qui complète celle de 2012 du SNUipp/FSU), les enseignants du 1^{er} degré consacrent au travail en équipe et aux relations avec les parents près de 2h30 par semaine. Il ne resterait qu'une 1/2 heure pour tout le reste (la rencontre avec les partenaires de l'école, du temps informel entre enseignants, la préparation de la classe, etc) ! Cette étude montre d'ailleurs que le total des heures travaillées par semaine s'élève à 44 pour nos collègues du 1^{er} degré.

Pour le SNUipp-FSU, il s'agit tout d'abord d'obtenir l'abandon des APC, sans contrepartie. APC qui n'ont pas fait la preuve de leur efficacité pédagogique. Le SNUipp/FSU appelle les enseignants du premier degré à utiliser librement ces 36 + 24h de préparation et à recenser leurs heures (réunion, rencontre avec les parents, synthèse avec des partenaires, etc).

À la limite des temps scolaires et périscolaires, les APC sont le plus souvent vécues comme une contrainte par nos collègues. Reliquat de l'aide personnalisée, ce dispositif, ne répondant ni à la difficulté scolaire ni à l'ambition d'ouverture culturelle, doit être abandonné. Le travail en petits groupes doit pouvoir se faire sur le temps de classe. Le SNUipp/FSU soutiendra tous les collègues qui se réapproprient le cadre des 108h pour les besoins de l'école en cas de pression.

Le SNUipp/FSU a dû intervenir sur différentes circonscriptions à la rentrée scolaire. Il a accompagné des équipes qui refusaient de céder à la pression des IEN sur la durée des APC et le moment où les placer dans la journée. A partir du moment où les collègues respectent le cadre réglementaire : pas moins de 30 minutes et pause méridienne d'au moins 1h30, tous les IEN doivent l'accepter car il n'est pas entendable que les choses varient d'une circonscription à l'autre.

Il était d'ailleurs jusqu'à présent possible pour les collègues « plus de maîtres que de classes » de la circonscription de St Just, compte tenu du temps important de préparation, de coordination, de synthèse de ce dispositif, de ne pas faire les APC. Au delà de ce changement qui n'a pas été expliqué, il est urgent que du temps soit dégagé pour les équipes (au moins pour le PMC et les deux enseignants de cycle 2 avec qui il co-intervient en classe) par exemple sous la forme de deux journées à la fin de chaque période afin que nos collègues puissent faire le bilan de la période et se projeter dans la suivante. Ce dispositif est intéressant, bien que peut-être trop ciblé, serait beaucoup plus utile s'il était à la libre appropriation des conseils des maîtres. Le SNUipp/FSU demande que les formations puissent se tenir car certaines ont été annulées faute de remplacement les années précédentes. Il demande à l'IA d'élargir ces formations aux équipes des écoles, et non seulement aux directeurs et enseignants directement en lien avec le PMC (2 collègues de cycle 2 + le PMC), aux personnels RASED et au collègue CPC qui suit le PMC sur la circonscription.

Le contrôle sur les 108H continue avec des tableaux excel à remplir. Le SNUipp/FSU demande de lever ce contrôle tâillon et pointilleux sur le contenu de ces heures pour faire confiance aux équipes enseignantes.

Question : Qu'il s'agisse du tableau des 108h ou des APC, y a-t-il des nouvelles consignes départementales ?

Toujours sur les 108h, Le SNUipp/FSU rappelle qu'il n'existe aucun cadre réglementaire aux réunions de préparation des conseils école collège comme cela peut exister sur le secteur de Mouy sur la circonscription de Gouvieux ; de plus quel est l'objectif de ce genre de réunions ?

Enfin, le SNUipp/FSU souhaite couper court à toutes les rumeurs autour des 1607 heures diffusées sur certaines circonscriptions. Dans la fonction publique, le temps de travail est défini par le décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat. Si l'article 1 dit en effet que "Le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures maximum, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées », il ne s'applique pas aux enseignants. Il faut aller lire l'article 7 : « Les régimes d'obligations de service sont, pour les personnels en relevant, ceux définis dans les statuts particuliers de leur corps ou dans un texte réglementaire relatif à un ou plusieurs corps ».

Pour les enseignants du premier degré, c'est bien le décret n° 2008-775 qui définit la règle. C'est ce décret qui est en discussion actuellement avec l'intégration de la circulaire de 2013 dedans et pour l'instant il n'y a pas de changement même dans les discussions nationales. Le SNUipp demande que ce soit rappelé aux IEN.

- **Imprimé « demande de service non fait » :**

C'est une nouveauté puisque cet imprimé n'a pas été discuté dans les instances départementales. Le SNUipp/FSU demande à l'IA de préciser l'objectif de ce nouvel imprimé ?

- **Autorisations d'absence :**

Le SNUipp demande qu'il soit rappelé aux IEN que les rendez-vous médicaux pour les enfants ne sont pas à décompter des journées pour enfants malade. Il s'inquiète de l'augmentation des demandes d'autorisation d'absence accordées sans solde. Y a-t-il des consignes départementales ?

Conclusion :

Le SNUipp-FSU fait le constat de la poursuite des pressions hiérarchiques sur nos collègues. Beaucoup sont en souffrance, par exemple sur la circonscription de Gouvieux ; et c'est pourquoi le SNUipp/FSU a écrit à l'IEN afin de lui rappeler certains éléments. Beaucoup de nos collègues sont également en souffrance à l'EREA de Crèvecoeur le Grand, une réponse en urgence de l'administration est attendue.

Le SNUipp/FSU demande à l'IA de desserrer l'étau et de faire confiance aux équipes et aux enseignants dans le choix qui est fait quand il ne va pas à l'encontre des textes réglementaires.

Les réponses de l'IA :

- La FOAD est une modalité de formation, avec de nouveaux outils, qui vient s'ajouter à la formation en présentielle pas en substitution.
- La circulaire 108h relève du cadre national et le décret n'est qu'à l'état de projet pour l'instant. Il faut attendre sa parution.
- **Relations hiérarchiques :** l'IA rappelle sa confiance dans les enseignants et dans le corps d'inspection. Les IEN n'ont pas l'intention de nuire aux enseignants. Il n'y a pas de consignes départementales sur les sujets évoqués car il n'y a pas eu d'échange pour l'instant en conseil d'IEN. L'IA prend connaissance progressivement de ces dossiers. Ces points seront abordés dans les conseils d'IEN à venir pour harmoniser les pratiques même s'il y a des spécificités en circonscription.
- L'imprimé sur le service non fait ne s'applique que dans le cadre de la formation continue.

- Information aux collègues sur les circulaires IA. La Secrétaire Générale indique qu'une alerte est envoyée sur les boîtes professionnelles.

Le SNUipp/FSU demande à être destinataire du calendrier prévisionnel d'envoi des circulaires aux écoles comme c'était le cas auparavant.

- L'IA souhaite qu'il y ait un maximum de transparence dans la communication. Si l'information est faite aux écoles, elle doit l'être aussi en direction des délégués des personnels.

2- INSPECTION INDIVIDUELLE

Le SNUipp/FSU demande s'il y a des nouvelles consignes départementales concernant les modalités d'information des collègues concernant leur inspection ? Dans certaines circonscriptions, des collègues ont reçu des avis d'inspection uniquement sur leur boîte académique.

Au regard de la circulaire départementale de 2012, où il est précisé que les enseignants doivent être informés lors de la période précédant leur inspection du passage de l'IEN, de quelle manière les collègues inspectables en période n°1 sont-ils prévenus ? **Le SNUipp/FSU demande que les collègues soient prévenus le plus tôt possible, première quinzaine de septembre ; tout comme du jour de l'inspection.**

Concernant les titulaires remplaçants, jusqu'à présent l'usage était de les inspecter après une présence en classe au minimum de deux semaines sauf si demande express et différente du collègue.

Le SNUipp/FSU s'inquiète de dossiers de pré-inspection peut être très conséquent (5 pages par exemple) ; **mais également de** l'envoi de certains rapports plusieurs mois après l'inspection ce qui pose problème dans la prise en compte de la note dans les barèmes des opérations de carrière. Par exemple, des collègues ont été inspectés en juin 2015 et n'ont eu que très récemment le rapport intermédiaire envoyé par l'IEN. Est-ce que la note sera prise en compte dans le barème des promotions (Méru).

IENA : Pour la circonscription de Méru tout a été envoyé. Les services ont identifié les situations des personnels qui étaient concernés par les promotions et la nouvelle note sera prise en compte Il s'interroge sur la date butoir de la note (31/08/2015). Les inspections de l'année précédente doivent être prises en compte pour que les collègues ne soient pas lésés.

Le SNUipp-FSU demande que l'inspection se déroule sur une demi-journée au maximum et que l'entretien ne déborde pas sur la pause méridienne. Il demande que les collègues soient prévenus de la période précédente pour la période suivante mais aussi du jour précis quelques jours avant.

L'IA indique qu'il n'a pas donné de consigne particulière et que les modalités d'inspection seront vues en prochain conseil d'IEN.

3- LA SITUATION DU REMPLACEMENT ET DES COLLEGUES SUR POSTES FRACTIONNÉS

Le SNUipp/FSU rappelle la situation catastrophique du non-remplacement des maîtres en 2014-2015 :

- 5207 jours non remplacés ;
- Plusieurs dizaines de ZIL bloqués sur des remplacements longs ;

Il dénonce la fusion des missions BDFC, Brigade maladie, la baisse de revenus pour les personnels sur postes fractionnés (ISSR remplacée par frais de déplacement décret 2006).

Il rappelle que la création de 5 postes Brigade maladie et de 2 postes de ZIL à cette rentrée est insuffisante.

Il rappelle que la profession est jeune et fortement féminisée (85%) ce qui impacte le nombre de congés maternité par exemple.

Le SNUipp pointe les différents problèmes à cette rentrée concernant les remplacements et la gestion des titulaires remplaçants :

- **affectation des brigadiers** : problème du remplacement sur plusieurs circonscriptions dans la même journée ; problème de déplacement sur plusieurs écoles de communes différentes la même journée alors qu'une seule indemnité est versée par jour.
- **délimitation des zones d'intervention des brigades** : demande de retour à 3 zones avec listing des communes ;
- **emploi du temps des brigadiers** : demande d'un équilibrage des missions secteurs difficiles/ secteurs moins difficiles ;
- **missions des brigades indifférenciées** : petits remplacements/grands remplacements sur classe ordinaire ou classe spécialisée ;
- demande d'un retour aux distinctions BM/BDFC avec prise en compte des vœux des collègues pour les missions ;
- **recupération des heures pour les brigadiers** : qui l'accorde, IEN, IENA ? Confirmation d'une démarche concertée ; demande de bénéficier du rythme scolaire des écoles ne travaillant pas le vendredi après-midi quand les 24 h ont été atteintes.
- **frais de déplacement pour les TRS** : définition des entités de communes (communes limitrophes desservies par des moyens de transport). Quels sont les outils utilisés par l'administration ?
- qu'en est-il de la spécificité des postes ZIL ASH et brigade ASH ?
- **demande la mise en place d'un tableau de bord par circonscription** avec les noms des écoles, les horaires, les répartitions des niveaux et du nombre d'élèves par exemple, autres ?) pour les ZIL ;

L'IA indique que la situation de l'Oise n'est pas marginale car il a rencontré des problèmes identiques dans la Sarthe. La fusion des missions doit permettre plus de souplesse mais les choses doivent être claires. Il n'y a pas de lien entre annulation de la FC et fusion des missions.

Pour le SNUipp/FSU rappelle que ce n'est pas le même choix pour les collègues d'être BDFC et BD.

Pour l'IA, si le problème du non-remplacement est très important, le recrutement de contractuels, s'il est un pis-aller, est la seule solution en attendant mieux. Il est trop prématuré de définir une politique de carte scolaire et de donner des indications précises mais il essaiera, dans la mesure du possible, de créer des postes de remplaçants à la carte scolaire 2016.

Le concept de zones difficiles ou pas difficiles (EP, politique de la ville) relève du ressenti mais n'est pas objectif.

IENA précise qu'il vient d'un des départements les plus sinistrés au niveau du remplacement et considère qu'il n'y a pas de difficultés majeures depuis la rentrée.

La récupération des heures en cas de dépassement des 24h ne semble pas poser problème (dans ce cas les signaler). Les IEN accordent des autorisations d'absence si dépassement. Ces situations sont suivies par les services.

Le SNUipp/FSU demande une attention particulière sur l'affectation des brigadiers qui sont déjà en dépassement des 24 heures hebdomadaires.

Le SNUipp/FSU demande où les collègues brigadiers doivent aller le jour de pré-rentrée et indique que les consignes n'étaient pas claires à cette rentrée.

Le SNUipp/FSU demande à ce que les brigadiers puissent avoir des temps collectifs pour échanger car ces collègues sont isolés.

L'ÉNA précise que les brigadiers affectés sur des missions de ZIL ponctuellement n'ont pas d'école de rattachement et prennent la direction de la circonscription en attendant d'être appelés. Il propose de tenir un groupe de travail sur le remplacement.

Sur la notion de communes limitrophes, l'outil de calcul des distances a été construit par la DAFOP. Le SNUipp/FSU demande à avoir la liste des communes limitrophes ou desservies par les transports en commun. L'IA demande au SNUipp/FSU de formuler sa demande pour transmission au Rectorat.

L'ÉNA précise que l'académie picarde est la dernière académie à se mettre en conformité pour le remboursement des frais de déplacement pour les collègues sur poste fractionné. L'administration précise que l'ISSR fait partie de la masse salariale donc imposable pas les frais de déplacement.

Le SNUipp conteste cette affirmation. L'ISSR est à déclarer si l'on opte pour la déclaration des revenus « aux frais réels ».

Pour l'instant, selon l'administration, 0.79% de classes non-remplacées sur les 3660 classes dans l'Oise. Sur 219 BD, il y en a une vingtaine arrêtées (souvent pour des congés maternité). Concernant les ZIL, seulement 25% sont bloqués sur congé long (66 dont 13 sur des postes vacants). 12 contractuels ont déjà été recrutés sur 25 autorisations de recrutement. Les candidatures sont reçues à l'IA, étudiées avec le chef de service en fonction du CV (niveau de diplôme, expérience...). Mais le vivier est peu important et Pôle Emploi pas un acteur positif. Les candidats retenus passent un entretien avec l'ÉNA puis sont mis sur le terrain avec un accompagnement par un CPC. Ils font l'objet d'un suivi important et d'une période d'essai. Depuis la rentrée, seuls deux collègues ont rompu leur contrat.

4- **ASH 1^{er} et 2nd degré**

- « Ulis école »: pourquoi 13 « ULIS école » fonctionnent avec 13 élèves alors que le nombre d'élève maximum est de 12 élèves dans la circulaire nationale.
- Accompagnement des élèves: l'Inspecteur d'académie peut affecter un AVS co sur chaque ULIS, quelle sera la politique mise en œuvre dans l'Oise ; le SNUipp/FSU demande l'affectation d'un AVS-co par ULIS.
- Concernant les élèves en liste d'attente d'un ESMS, ils sont affectés après les élèves ayant une orientation en ULIS et se retrouvent pour certains en classe ordinaire ; le SNUipp/FSU alerte sur les listes d'attente dans les ESMS.
- Problème de la non-notification de transport sur la notification MDPH.
- RASED : rappel des 70 suppressions de postes sous l'ère Sarkozy ; quelle politique de réimplantation des postes à la carte scolaire 2016 ? Nous assistons à des redéploiements, sur quels critères ? Fonctionnement des Pôles ressource de circonscription (ENT, etc.).
- CAPA-sh : interrogations sur les nombreux échecs du CAPA-sh dans notre département.
- Publication de la circulaire départementale DEPS ?
- Demande du maintien des 3 journées d'autoformation organisées par les organisations professionnelles pour les personnels de RASED (AREN, AFPEN, AME)
- **ULIS école »** : L'IA précise que si la circulaire « ULIS école » indique un maximum de 12 élèves dans le texte. Il y a effectivement 13 ULIS à 13 mais c'est lié au 156 élèves en attente d'IME. De plus, les élèves ne sont jamais en même temps dans la structure. L'IA est en lien avec l'ARS sur l'analyse des besoins. Il indique que 35 élèves en ordinaire attendent une orientation ULIS. L'IA sera vigilant à l'évolution autour des ULIS écoles. L'IA nous indique qu'il n'y aura pas d'AVSco dans toutes les « ULIS école » car cela n'est pas possible

en terme de moyens (52 ULIS). Un AVSi peut être affecté auprès d'un élève en ULIS au cas par cas.

- **Transport MDPH** : si c'est une période de disette budgétaire ce n'est pas une justification. L'IA va rencontrer le Président et l'adjoint aux affaires scolaires du Conseil Départemental.
- **RASED** : la reconstruction est progressive. Il y aura une remise à plat des RASED, une redéfinition des secteurs, un redéploiement et/ou une création de postes dans le cadre de la carte scolaire 2016. L'IA rappelle que les RASED ont une place importante, un rôle à jouer auprès des élèves et des équipes.
- **Echec à l'examen du CAPA-SH** : l'IA précise qu'il est en charge de la mission académique CAPA-SH/CA 2SH. Il mène une analyse conjointe avec l'ESPE sur le taux d'échec à l'examen mais qu'il n'y a pas de lien entre candidature libre et échec, au contraire.
- **Circulaire DEPS** : les départs se font en fonction des candidatures et des besoins. Mme la Ministre est venue au congrès des psy. L'IA est en attente des nouveaux textes. Cette année est transitoire. Possibilité pour les M2 qui le souhaitent de faire fonction et de devenir psy scolaire de droit. Quel intérêt de former des psychologues scolaires si on dispose d'un vivier déjà formé ?
- **Fonctionnement des Pôles ressources de circonscription**: L'IA rappelle qu'ils sont pilotés par l'IEN mais avec souplesse. Si dérive il y a, les situations seront examinées en conseil d'IEN.
- **Plans de formation des associations** : Pour l'IA, l'autoformation est à intégrer dans le plan de formation. Il précise qu'il n'y a pas de demande de l'AFPEN. Il a rencontré l'AREN récemment, qui a demandé un temps pour eux et un temps en collectif organisé. Il faudrait plus de proposition dans le cadre PDF.
- **ESMS** : L'ARS décide des moyens financiers, puis détermine un nombre de places, puis demande un nombre de postes à l'EN. L'ARS décide et propose mais se pose le problème des associations supports.